

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PEVÈLE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION

CC_2020_191

L'an deux mille vingt, le 7 décembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à PONT-A-MARCQ sous la présidence de M. Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation du 30 novembre 2020, conformément à la loi.

Présents :

Luc FOUTRY, Président
Marie CIETERS, 1^{ère} Vice-Présidente
Bernard CHOCRAUX, 2^{ème} Vice-Président
Michel DUPONT, 3^{ème} Vice-Président
Joëlle DUPRIEZ, 5^{ème} Vice-Présidente
Bruno RUSINEK, 6^{ème} Vice-Président
Arnaud HOTTIN, 7^{ème} Vice-Président
Benjamin DUMORTIER, 8^{ème} Vice-Président
Nadège BOURGHELLE-KOS, 9^{ème} Vice-Président
Sylvain CLEMENT, 10^{ème} Vice-Président
Bernadette SION, 11^{ème} Vice-Présidente
Jean-Louis DAUCHY, 12^{ème} Vice-Président

OBJET :

*Convention de
partenariat Chambre de
Métiers et de l'Artisanat
2021*

Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires présents : 44

Suppléant présent : 0

Procurations : 8

Nombre de votants : 52

Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Vincent LАVALLEZ, Olivier VERCRUYSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Odile RIGA, Régis BUE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Michel PIQUET, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, Emmanuelle RAMBAUT, Luc MONNET, Michel MAILLARD, Jean-Paul VERHELLEN, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

Isabelle LEMOINE, procuration à Régis BUE
François-Hubert DESCAMPS, procuration à Luc FOUTRY
Sylvain PEREZ, procuration à Arnaud HOTTIN
Carine JOURDAIN, procuration à Michel PIQUET
Marie ENJALBERT, PROCURATION à Ludovic ROHART
Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY
Didier WIBAUX, procuration à Marie CIETERS
Yves LEFEBVRE, procuration à Frédéric PRADALIER

Secrétaire de Séance : Vincent LАVALLEZ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 7 décembre 2020

Délibération CC_2020_191

Convention de partenariat Chambre de Métiers et de l'Artisanat 2021

Le Conseil Communautaire,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la compétence développement économique,

Considérant que la chambre de métiers et de l'artisanat Hauts de France propose un accompagnement spécifique et massif des entreprises artisanales face à la situation économique exceptionnelle rencontrée suite à la crise sanitaire COVID19 au travers de différentes actions de communication, de prospection, de prise de contact, de diagnostic et de conseil dont l'objectif est de permettre à ces entreprises de passer au mieux ce cap difficile pour leurs activités,

Considérant que le montant de la subvention sollicitée pour développer ce partenariat est de 50 000 €,

Vu le projet de convention de partenariat

Considérant qu'il est prévu que la présente convention serait signée pour l'année 2021.

Oui l'exposé de son Président,

DECIDE (par 52 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 52 VOTANTS)

- D'autoriser son Président à signer la convention de partenariat avec la chambre de métiers et de l'artisanat pour l'année 2021, de verser une subvention de 50 000 € ainsi que tout document afférant à ce dossier

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président

Luc FOUTRY

